

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de St-Côme-Linière  
Aux contribuables de la susdite municipalité



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Chantal Poulin de la susdite municipalité,  
(directrice générale/greffière-trésorière)

Que, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra le lundi, 10 juin 2024, à compter de 19 h, à la salle Optimiste de l'aréna de St-Côme-Linière, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **DÉROGATION MINEURE — 10<sup>E</sup> AVENUE — LOT 3 747 246**

#### **Nature et effets**

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 747 246 ayant une façade de 22.86 mètres alors que le règlement de lotissement exige une façade de 23 mètres pour autoriser une construction de ce type d'usage sur un terrain desservi.

#### **Identification du site concerné**

Lot 3 747 246 cadastre du Québec,

---

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement aux demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

*Chantal Poulin*

Chantal Poulin  
Directrice générale/greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

*Chantal Poulin*

Chantal Poulin  
Directrice générale/greffière-trésorière